

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE HEURTEAUVILLE**

**N° 4**

**DU 01/10/2021**

L'an deux mil vingt et un le premier du mois d'octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Heurteauville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LENORMAND Gérard, Maire.

**Membres Présents :**

M. LENORMAND Gérard, Maire,  
M. MINNE Roger, Adjoint au Maire,  
Mme MILLERAND Marie-Pierre,  
Mme DUPUIS Edwige,  
Mme RISCHMANN Catherine,  
M. GUILLIN Olivier,  
M. RENAULT Pascal,  
Mme VAUTIER Isabelle,

Formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11.

**Membres absents :**

M. ROBERT Patrick  
Mme MAILLARD Élise (a donné pouvoir à Mme RISCHMANN Catherine).  
M. THIRARD Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. RENAULT Pascal).

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme DUPUIS Edwige est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal de la précédente réunion**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ :**

**Décision du Maire**

Monsieur le maire rend compte à son conseil municipal, qu'il a pris une décision le 27/05/2021 ayant pour objet : Travaux éclairage public, pour un emprunt d'un montant de 12 113.48 euros au taux de 0.55% sur 9 années à échéance constante, contracté auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine.

**D.16/10-21 Travaux huisseries et électricité - logement communal.**

Vu la vétusté de l'installation électrique du logement communal,  
Vu la vétusté des huisseries du logement communal,  
Vu la consultation de plusieurs devis,  
Vu l'étude comparative faite par la commission travaux.

Après examen et discussion le conseil accepte à l'unanimité des membres présents :  
le devis de la Ste A&LEC de St Nicolas de Bliquetuit pour l'électricité, et le devis de la Sté Ecohabitat de Ste Marie des Champs pour les huisseries.

**D.17/10-21 Colis des anciens.**

Après examen et discussion le conseil accepte à l'unanimité des membres présents de reconduire le traditionnel colis de fin d'année :

- Des anciens âgés de 65 ans (dans l'année) et plus, inscrits sur les listes électorales de la commune, et dans l'incapacité de venir au repas de fin d'année du CCAS.
  - Du personnel communal,
  - Des bénévoles de la bibliothèque « la Droséra »,
  - Un chèque culture sera offert aux enfants de la commune scolarisés en maternelle et primaire.
- L'organisation de la distribution se fera en fonction du règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27/04/2017 qui s'applique au sein des États membres depuis le 25 mai 2018.

#### **D.18/10-21 Fête de Noël**

Monsieur le maire rappelle que l'an passé, le spectacle de Noël avait été annulé du fait des restrictions engendrées par la crise liée à la Covid 19.

Après examen et discussion le conseil décide à l'unanimité des membres présents de reconduire le traditionnel spectacle de Noël, d'organiser un goûter pour tous, et d'y associer le repas (du CCAS) offert aux Anciens de 60 ans et plus, tout en respectant les obligations préfectorales liées au Covid 19. Ce rassemblement sera l'occasion de présenter le nouveau club des Anciens sous un nouveau nom : « Les vieilles canailles ».

#### **D.19/10-21 Participation au fonds de Solidarité Logement 76.**

Après examen et discussion le conseil vote : Pour par 6 voix, reconduire son adhésion au FSL du Département pour une durée de convention de 3 années. Outil principal du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

#### **Affaires diverses**

- Afin de limiter le nombre de véhicules rue Charretière, et rue de la Cottarderie, cinq panneaux « sens interdit sauf riverains et autorisé aux vélos » seront mis en place.
- Des travaux d'élargissement de la rue Margalette ont été faits, dans l'optique de donner l'accès au camion des poubelles.
- Le DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs vient d'être élaboré, ce dernier ainsi que le Plan Familial de Mise en Sécurité sera distribué aux habitants. Un plan communal de sauvegarde va être réalisé prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Vu pour être affiché le 08/10/2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Heurteauville, le 08/10/2021  
Le Maire  
G. LENORMAND